



L'an deux mille vingt et un, vingt-huit septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 7
Date de la convocation : 23 septembre 2021

**Présents : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN, Régis MOREL,
Françoise ROMANET,**
Absents : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU,

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Régis MOREL
Mme Noémie SERRU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.**

**DCM 2021/60 : Projet de contrat État-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat
proposé par l'État**

Madame le Maire expose la demande, faite par la Fédération des communes forestières, de
positionnement au sujet du projet de contrat État-ONF 2021-2025 ;
Elle donne lecture des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération
nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la
transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le
Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil
d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités,
filrière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDÉRANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDÉRANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat État-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'État porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise la Maire à signer tout document afférent.

Le 29 septembre 2021,
La maire,
Catherine MOULIN

